



CFDT THALES SA

Echos du Comité Central d'Entreprise Extraordinaire de THALES SA, mardi 15 novembre 2011

Un nouveau plan : 308 salariés transférés à TGS !

Thales SA, le 21 novembre 2011

Un mois après le transfert de 148 salariés issus du GIE ASIRH-Formation et de certaines activités de la Direction des Opérations vers Thales Global Services (13/10/2011), la direction revient à la charge avec un nouveau plan.

La direction veut transférer 4 activités vers TGS. Cela concerne 308 salariés de Thales SA ou de sociétés du Groupe : administration du personnel et de la paie (133 personnes), e-communications (15 p.), expositions/salons (10 p.) et achats (150 p.).

Ce qui sera commun à tous : le processus social. Comme à son habitude, la direction va procéder à des mobilités sur la base du volontariat par le biais d'une convention concertée tripartite (salarié, société actuelle et TGS).

Ce qui ne le sera pas : la mobilité géographique (avec, sans ou partielle) et la date effective des mutations :

- Les 150 salariés des achats resteront sur leur site actuel (TAV : 24p., TSA : 20 p., TR6 : 23 p., TUS : 8p., TCS : 30p. et TS CIS : 2 p.) et seront mutés d'ici Février/Mars 2012 ;
- Les 25 salariés de e-communications et expositions/salons devront rejoindre TGS à Vélizy en Avril 2012 ;
- Les 133 salariés d'administration du personnel et de la paie basés sur la région parisienne iront à TGS Vélizy (73 p. dont 48 mensuels) et les autres (60 p. dont 48 mensuels) rejoindront des centres régionaux en province (Toulouse, Bordeaux et Cannes/Sophia Antipolis) suivant un calendrier s'étalant d'avril à novembre 2012.

Compte tenu du nombre très important de salariés qui devront subir un changement géographique, dont une majorité de salariés mensuels, la direction a consenti à accompagner les mutations avec un accord sur la mobilité pour tous les salariés concernés. Par contre, nous n'avons eu aucune information sur son contenu, ni qui le négocierait.

Toujours les mêmes questions : quelle logique économique et industrielle et quel avenir pour les salariés ?

A ces questions la direction n'a apporté que peu de réponses. Comme la direction doit recueillir l'avis des élus elle doit donner des informations sur les motifs économiques et industriels. Ce qui n'est pas le cas à ce jour.

La consultation se déroulera aussi bien à Thales SA, où 17 salariés seraient concernés, que dans toutes les sociétés du Groupe impactées. En effet, c'est le seul moyen que nous avons pour connaître les enjeux liés à cette opération. Pour l'instant la direction semble refuser de consulter les établissements sur les conséquences de cette réorganisation, comme l'impose la loi.

A ce jour, peu d'éléments chiffrés ont été donnés. La direction indique faire des économies sans les chiffrer. Elle évoque aussi que ce serait un avantage pour les salariés qui pourraient évoluer plus facilement dans leur métier.

Bref, nous sommes encore loin d'avoir les éléments pour la comprendre et en mesurer les conséquences tant pour les salariés concernés que pour les sociétés du Groupe.

Que certaines activités, pour une meilleure organisation des actions au travers une centralisation puisse être une réalité, pourquoi imposer des mutations aux risques de perdre des

savoirs faire ? A contrario, pour l'instant nous ne comprenons pas la nécessité de regrouper certaines activités support, y compris géographiquement, (administration/paie). Sauf peut-être la volonté non avouée d'effectuer une réduction des effectifs en lien avec les personnes qui ne pourraient pas suivre ! D'ailleurs, l'apparition de moyens spécifiques, à négocier, pour la mobilité n'est-il pas un alibi du « socialement correct » pour la direction ?

En l'état actuel, les élus CFDT demanderont l'appui d'experts pour éclairer leur position. Car comme par le passé, aucune donnée économique sur les résultats n'a été fournie, notamment les objectifs dans les CSP de TGS. Sur l'opération précédente, l'expert indiquait que les coûts augmenteraient car ceux de l'organisation de TGS (RH, supports, ...) devront être intégrés ainsi que la nécessité de dégager 5% de marge sur leurs activités (standard à TGS par Centre de Service Partagé). Ce qui comporte un risque non mesuré et non anticipé par la direction. Et aujourd'hui, qu'en est-il ?

Comme pour les opérations précédentes, la direction annonce l'impérieuse nécessité de faire des économies sans les chiffrer. Elle avance aussi l'évolution professionnelle facilitée pour ces salariés ... Mais qu'en sera-t-il au juste et notamment pour ceux qui refuseraient le transfert imposé ? TGS qui voit grandir sans interruption son nombre de CSP (Centre de Services Partagés) a-t-il un modèle économique pérenne ?

La direction systématise son approche de mutualisation d'activités/expertises supports (économie réelle ou supposée ?) aboutissant à des sociétés avec comme « unité de travail » les seules activités dites « cœur de métier », mais à quelle fin ? Puisque tout semble pouvoir être partagé dans les supports, quelle est la prochaine étape (finance, juridique) ? Pour nous aider à répondre à ces questions nous demanderons la nomination d'un expert pour nous éclairer.

Les élus CFDT : Françoise Soyer (TRT-Fr) et Lionel THAVOT (TRT-Fr)

Retrouvez les informations de la CFDT de THALES SA sur <http://www.cfdt-thales.com/hors-division/thales-sa.html>